



Conseil National Professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4)

associe toutes les composantes de la radiologie française



Compte rendu du G4 du jeudi 22 avril 2021 13h30-16h30, *par vidéo-conférence*

MEMBRES PRÉSENTS : C ADAMSBAUM, JM BARTOLI, JP BEREGLI, PM BLAYAC, L BOYER, A COTTEN, JC DELESALLE, C FORTTEL, E GUILLEMOT, O HELENON, JC LECLERC, G LENCZNER, JP MASSON, JF MEDER, B SILBERMAN

MEMBRES EXCUSÉS : F BOUDGHENE, P CART, E CHAVIGNY, E GORMAND

INVITES PERMANENTS : L VERZAUX

INVITES : B BOYER (représentant le CNOM), C CHARDON, JN DACHER, J MARCELLE

Président de séance : L BOYER

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
1. Validation du compte-rendu du G4 du 25 mars ; PV restreint destiné aux G4 régionaux	Le CR du G4 National est validé. Le CR restreint à destination des G4 régionaux est validé.
2. Vie interne du G4	• <u>Evolution de la composition du G4 national</u> Le Conseil d'Administration du G4 est désormais composé comme suit : <u>Conseil d'Administration</u> (18) : <i>Les 18 membres doivent assurer la parité public-privé</i> <i>Désignés par les membres fondateurs</i> • <u>Pour le CERF (2)</u> : Jean-Paul Beregi, Catherine Adamsbaum • <u>Pour le SRH (2)</u> : Philippe Cart, Olivier Hélénou • <u>Pour la FNMR (4)</u> : Eric Chavigny, Grégory Lenczner, Jean-Philippe Masson, Bruno Silberman • <u>Pour la SFR (10)</u> : ➤ Hospitaliers (5) : Jean-Michel Bartoli, Frank Boudghene, Louis Boyer, Anne Cotten, Jean-François Meder ➤ Libéraux (5) : Paul-Marie Blayac, Jean-Christophe Delesalle, Christian Fortel, Eric Guillemot, Jean-Charles Leclerc Personnalités qualifiées : Jean-Luc Dehaene, Jacques Niney, Jean-Pierre Pruvo Invités permanents : Laurent Verzaux (Correspondant du G4 auprès de la FSM) Un représentant du CNOM peut, de droit, participer à titre consultatif, aux réunions du conseil d'administration : Elisabeth Gormand (suppléant : Bruno Boyer) Selon l'article 10 des statuts, le Bureau du Conseil d'Administration est constitué de membres du Conseil d'Administration ; sa composition respecte la parité entre les modes d'exercice. Le remplacement de JP Beregi au poste de Secrétaire général est discuté en séance. Une personne exerçant des fonctions de Président ou de Secrétaire général d'une composante est incompatible avec une fonction similaire au sein du G4 ; il fallait donc déterminer un remplaçant hospitalier à Jean-Paul Beregi, sans mandat de responsabilité dans aucune des composantes. JM Bartoli est proposé par Louis Boyer pour occuper le poste de secrétaire général du G4 : cette candidature est validée à l'unanimité des membres du G4.

- Sites internet G4 et DRIM - cf diaporama PJ

Le G4 pourrait développer un outil collaboratif, en plus de zoom, permettant un échange entre ses membres. Le système du ticketing pourrait également être utilisé en ce qui concerne les sollicitations des radiologues par email, pour produire des statistiques.

Concernant la refonte du site internet du G4, un devis a été sollicité auprès de Cyim, pour un montant équivalant à 13 728 €, hors maintenance et hébergement.

Le montant du devis ayant été considéré comme élevé par PM Blayac, Trésorier du G4, ce dernier a sollicité un autre devis auprès de la Société Audacy, spécialisée plutôt dans le design, pour un montant de 9 432 €, hors maintenance et hébergement.

Il s'avère que le mode de fonctionnement proposé par la Société Audacy, ainsi que le montant du devis, sont sensiblement différents (site clé en main avec facturation supplémentaire par service d'assistance pour Audacy).

Les deux logiques diffèrent donc :

- A long terme : site évolutif, vraie SSII (Cyim)
- A plus court terme avec de possibles limites techniques (Audacy)

Au niveau budgétaire, Audacy est plus avantageuse, tant en ce qui concerne le devis et les frais de maintenance et d'hébergement (1 425, 6 € vs 2 366, 4 € pour Audacy vs Cyim).

La mise sur pied du site de DRIM s'impose aussi, en cours d'évaluation.

La décision concernant le site du G4 est donc repoussée au prochain CA du G4.

- G4 régionaux

- Composition des bureaux

DR fusionnées ou au périmètre inchangé	- Grand Est (Lorraine/Alsace/Champagne Ardennes) - BFC (Bourgogne Franche Comté) - Centre Val de Loire - Bretagne - PACA - Ile de France - Pays de la Loire - Antilles Guyane
DR en cours de fusion	- Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) : visio organisée le 26 mars (E Gérardin ; JC Kurdziel). La Haute-Normandie a déjà réalisé sa 1^{ère} GE de fusion, la Basse Normandie doit se mettre à niveau

	<table><tr><td></td><td> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) : 1ère AGE de fusion organisée le 16 avril pour la Picardie; celle de Nord-Pas-de-Calais se tiendra le 15 mai. 2èmes AGE : 18 juin 2021 - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) : 1ères AGE organisées en 2019 ; AGE de fusion programmées aux JFR de Printemps - AURA (Auvergne/Rhône Alpes) </td></tr><tr><td>DR non fusionnées</td><td> - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) </td></tr></table>		- Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) : 1ère AGE de fusion organisée le 16 avril pour la Picardie; celle de Nord-Pas-de-Calais se tiendra le 15 mai. 2èmes AGE : 18 juin 2021 - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) : 1ères AGE organisées en 2019 ; AGE de fusion programmées aux JFR de Printemps - AURA (Auvergne/Rhône Alpes)	DR non fusionnées	- Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine)
	- Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) : 1ère AGE de fusion organisée le 16 avril pour la Picardie; celle de Nord-Pas-de-Calais se tiendra le 15 mai. 2èmes AGE : 18 juin 2021 - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) : 1ères AGE organisées en 2019 ; AGE de fusion programmées aux JFR de Printemps - AURA (Auvergne/Rhône Alpes)				
DR non fusionnées	- Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine)				
	C Chardon avancera sur les fusions des DR Nouvelle Aquitaine et AURa courant mai. En raison des difficultés de prise en main du dossier par certaines régions, le calendrier prévisionnel va à être nouveau décalé : les fusions finales devraient intervenir pour septembre. ○ Réunion annuelle La partie présentielle des JFR de Printemps pourrait être annulée. La réunion annuelle des G4 régionaux se tiendrait donc soit en distanciel, pendant le mois de juillet (date à déterminer), soit à l’automne. Pour l’ordre du jour sont proposés les sujets suivants : autorisations d’activité, DPC, AFNOR, manipulateurs.				
3. Covid : actualités	<u>Tour de table</u> JP Beregi fait état d’une demande importante de scanners thoraciques injectés à la recherche d’embolies pulmonaires. La SFR va demander à la SIT une mise au point sur le sujet.				
4. Autorisations d’activité	● <u>Après la réunion du GT élargi convoqué par la DGOS le 25 mars</u>, nous avons annoncé, à la suite de la consultation (avec vote) des membres du CA du G4, que notre CNP ne souhaitait pas s’engager vers la co titularité ● <u>Réunion du 15 avril - Groupe plénier, consacrée au volet diagnostique - cf PJ -</u> Lors de cette réunion, il a été rappelé par le G4 notre attachement à la notion d’équipe pour tous les modes d’exercice (libéral, hospitalier), et notre souhait de la reconnaissance de l’exercice multisites ainsi que la reconnaissance d’établissements de santé en radiologie; la DGOS n’y a pas répondu de manière formelle. La négociation se poursuit dans le cadre du GT diagnostique ● <u>Reprise de ce groupe de travail experts G4/DGOS – Volet diagnostique – prochaine réunion envisagée le 6</u>				

mai

Les représentants du G4 au sein de ce groupe restreint sont G Ferretti, B Silberman, E Chavigny, JM Bartoli, P Bérout et JC Delesalle.

- Charte imagerie hybride avec les médecins nucléaires

Un premier jet de rédaction a été adressé par la DGOS au G4, qui nous apparaît assez incomplet. Il doit être amendé par le CNP. Le G4 doit rester vigilant à ce que cette charte soit rendue opposable, et au support juridique qui permettrait d'obtenir une opposabilité effective.

En pratique, la question clé pour nous est de déterminer à qui entre radiologues et médecins nucléaires revient l'interprétation du volet « morphologique » des actes d'imagerie hybride et sa reconnaissance officielle. Un courrier officiel du G4 pourrait être adressé au Ministère, en parallèle de la charte, demandant à ce qu'il n'y ait plus d'examens diagnostiques « morphologiques » isolés réalisés sur ces machines par les médecins nucléaires.

Des TEP scanners ont pu être utilisés pendant la crise Covid pour réaliser des actes d'imagerie morphologiques isolés (sans volet fonctionnel isotopique).

G Lenczner souligne la nécessité d'étendre le même principe également aux oncologues radiothérapeutes, pour la réalisation d'actes diagnostiques sur les scanners destinés au ciblage avant irradiation. Et les radiothérapeutes disposent semble-t-il d'autorisations d'activité qui peuvent être portées par des GIE et des GCS.

Le G4 va demander à la DGOS de lui transmettre le décret sur les autorisations d'activité pour la médecine nucléaire.

A ce jour, aucune date butoir de finalisation des travaux des GT autorisations d'activité n'a été transmise au G4. L'échéance de l'ordonnance est portée au 24 mai : le G4 souhaite bien sûr un droit de regard sur le projet définitif, avant publication. Le projet d'ordonnance sera présenté, à titre informatif et non délibératif, à la CNOS mardi prochain, en visio-conférence : L Verzaux y représentera la FSM.

- Echographie

Comme de nombreux radiologues, les internes de radiologie ne sont pas favorables à ce que des radiologues continuent à former les urgentistes à cette pratique. JP Masson explique que si l'urgentiste réalise une échographie à l'avenir, il est fort probable que dans le cadre des nouveaux forfaits, elle ne sera pas facturable mais entrera dans le forfait urgence ; idem pour les autres spécialités amenées à intervenir en urgence. Aussi, l'échoscopie doit être incluse dans la facturation de l'acte du spécialiste qui le réalise.

Les membres du G4 souhaitent que le document rédigé par O Hélénon en 2020, suite à la rencontre annuelle avec le CNOM, leur soit réadressé – cf PJ.

5. Suivi de dossiers	• <u>DPC : actualités administratives (« parcours online »)</u> La FSM a organisé le mardi 13 avril une réunion sur les parcours de DPC des CNP, via la plateforme FSM. JN Dachet y a représenté la spécialité. ✚ La plateforme FSM permettra de remplir deux objectifs : ○ Recenser la population de chaque CNP (via les « clicks et collect » des adresses emails) ○ Présenter aux membres de chaque CNP le parcours de DPC de la spécialité ✚ Les Présidents des CNP ont reçu le 16 avril les codes de connexion à leur espace CNP, pour tester la plateforme FSM ○ La FSM a déjà implémenté des documents sur l'espace de chaque CNP ○ L'espace contient le lien qui renvoie au site internet du CNP ○ Si les gestionnaires des CNP ont des difficultés à mettre à jour leur espace, à ajouter des documents → Mélanie Angers et Valérie Leborgne (FSM) seront là en support ○ Possibilité par exemple d'intégrer une vidéo du Président du CNP et/ou de l'ODPC qui explique comment valiser son obligation triennale de DPC (ex : vidéo YouTube) ✚ Tous les médecins ont reçu le 16 avril un email de la part du CNOM, avec deux liens possibles (un lien renvoyant vers les CNP des spécialistes ; un lien renvoyant vers les CNP des généralistes) ○ Il a été conseillé aux CNP d'adresser une newsletter à leur base-membres avant le 16 avril pour prévenir les spécialistes qu'ils allaient recevoir un email important de la part du CNOM, et qu'ils devaient bien vérifier qu'il n'était pas perdu dans leurs spams. Les membres du CA du G4 confirment que l'email a majoritairement atterri dans les spams et qu'il était difficilement compréhensible. C Chardon va demander au CNOM de renvoyer l'email aux radiologues, et va lui indiquer également que le document de traçabilité

n'est pas accessible via la newsletter, impliquant des recherches individuelles de la part des médecins



Voici les étapes/clics à réaliser sur la plateforme FSM :

- Chaque radiologue devra cliquer sur le lien contenu dans l'email du CNOM, renvoyant dans notre cas vers les Conseils Nationaux Professionnels des spécialistes
- A la question « de quel CNP relevez-vous ? » : vous devrez indiquer : « CNP de Radiologie et Imagerie médicale »
- Vous devrez ensuite créer un compte (nom, email)
- Une fois votre compte créé, vous aurez accès à l'espace géré par le CNP de Radiologie et imagerie médicale (documents internes relatifs au DPC, parcours de DPC défini par le CNP de votre spécialité, adresse contact du CNP)
- Dans l'hypothèse où vous choisiriez la troisième option de validation de votre obligation de DPC (=parcours de DPC défini par le CNP), il vous faudra déclarer, sur cet espace, les différentes actions réalisées sur trois ans (2019-2021 ; 2022-2024, ...) ; une attestation de DPC pourra alors vous être automatiquement générée

Des membres du G4 soulignent, après avoir réalisé l'ensemble des formalités attendues par la FSM, qu'ils n'ont pas reçu d'email de confirmation leur indiquant que leur compte a bien été créé. C Chardon va attirer l'attention de la FSM sur ce point, et va également lui demander de lui rapporter le nombre d'emails de radiologues collectés depuis l'envoi de la newsletter CNOM (statistiques)



Prochaine étape (d'ici la fin de l'année) : transformation du parcours du CNP en questionnaire implémenté sur notre espace

- Ce sera déclaratif ; une fois que le professionnel aura coché les différentes actions réalisées sur les 3 ans, l'attestation pourra être générée automatiquement



Par ailleurs :

- Le CNP a la responsabilité de fournir l'attestation de DPC uniquement en ce qui concerne le parcours du CNP (textes réglementaires) ; en d'autres termes, pour les autres cas (DPC indemnisé ou accréditation HAS), il reviendra au médecin de colliger lui-même les différentes preuves et attestations et de les déclarer dans son document de traçabilité
- C'est in fine le CNOM qui a la responsabilité de valider ou d'invalider le respect de l'obligation triennale ; les CNP ne font qu'accompagner les membres de leurs spécialités
- Le financement des CNP sera pérenne, avec un financement au moins égal à celui de l'année antérieure (réunion récente O Goëau B et Direction des finances du Ministère de la santé) ; la re-certification fera

l'objet d'un conventionnement supplémentaire avec le Ministère

- Rencontre G4-CNOM du 29 avril

Le G4 rencontrera le CNOM le 29 avril à 14h en visio-conférence, comme il le fait annuellement depuis deux ans. L BOYER, JP BEREIGI, JN DACHER, JF MEDER, JP MASSON, JC LECLERC, O HELENON et JM BARTOLI participeront à la rencontre.

Le CNOM propose d'aborder deux sujets :

- Fonctionnement d'un cabinet ou d'un service de radiologie sans présence d'un radiologue
- Intervention des sociétés de manipulateurs en électroradiologie médicale en EHPAD

Le G4 propose, en sus, d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- Démographie des médecins radiologues
- Pratique de l'échographie
- AFNOR, référentiel qualité en radiologie
- DPC, re-certification
- Relations radiologie-médecine nucléaire : interprétation du volet morphologique des TEP scanners et TEP IRM ; charte entre les 2 CNP concernant les imageries hybrides
- Reconnaissance de l'expérience de radiologues interventionnels en activité, avec l'arrivée des DES qualifiés par l'option RIA (radiologie interventionnelle avancée)
- Qualification en radiologie de médecins étrangers hors UE

Une réunion préalable va être organisée le mercredi 28 avril à 19h entre les membres du G4 qui participeront à la rencontre avec le CNOM.

- Rencontre ONDPS/CERF-UNIR-G4 du 21 avril

Cette rencontre a été sollicitée en raison :

1/ de l'absence de coordination entre les propositions de l'ONDPS et du CERF/coordonateurs locaux du DES en ce qui concerne l'option de radiologie interventionnelle avancée : 102 postes considérés comme nécessaire dans l'hexagone en novembre 21 pour l'option RIA par le CERF vs 88 proposés par l'ONDPS.

L'UNIR (Syndicat national des internes en radiologie) a fait savoir que l'ONDPS aurait finalement accepté l'argumentaire de la spécialité (en passant de 88 à 97 postes) ; le doyen Emmanuel Touzet (Caen, président actuel de l'ONDPS) était

	opposé à l'augmentation, puis a revu sa position au fil des arguments évoqués. Le CERF avait précisé que dès la première année d'entrée dans le nouveau dispositif, 40% des internes au moins souhaiteront chaque année intégrer cette option. Mais l'effectif final n'est pas encore publié au Journal Officiel. 2/ le second point abordé au cours de cette réunion concernait l'augmentation du nombre total d'internes en radiologie en formation, à adapter par ARS/région d'internat à la répartition des radiologues selon les territoires, aux départs en retraite pendant les 5 prochaines années, au regroupement des radiologues dans les grandes villes qui rend difficile l'accès aux soins de proximité). La pénurie des radiologues a bien été spontanément constatée par l'ONDPS, qui invoque néanmoins le recrutement de radiologues étrangers pour compenser le manque. Le CERF a donc demandé de passer de 250 à 320 postes par an, autorisés par la capacité de formation. La décision ministérielle de l'effectif final de la promo 2021 sera connue en principe début juillet. • <u>« Etats généraux/assises » des jeunes radiologues</u> Une première réunion s'est tenue en visio-conférence le 18 avril, sur le thème « états généraux sur l'avenir de la spécialité ». 25 personnes ont assisté à la séance, avec bonne représentation entre le CERF, les juniors de la SFR, de l'UNIR, et des membres du G4. Les objectifs de la réunion étaient notamment d'échanger sur le constat de l'impact de la téléradiologie, et de l'intérêt d'un groupe de travail sur l'avenir de la spécialité notamment dans ses modalités d'exercice, avec freins et attractivité. Une certaine méconnaissance par les jeunes radiologues en formation de l'exercice en libéral soulève la question des stages d'internat en libéral. Un nouveau recensement de ces terrains de stage sera effectué par le CERF, alors que la réforme du 3° cycle est maintenant concrétisée, avec 3 phases constitutives de l'internat nouveau régime (phase socle, phase d'approfondissement et phase de consolidation). Tous les participants sont favorables à travailler le sujet de l'avenir de la profession et des modes d'exercice. Une prochaine réunion est prévue en visio fin juin, ainsi qu'un moment d'échange aux JFR d'octobre ; il sera trop tôt en octobre pour avoir finalisé des propositions concrètes pouvant correspondre à des états généraux ou assises de la profession ; par contre 2022 semble être une échéance convenable. Il est rappelé qu'un groupe de radiologues travaille déjà sur la refonte du référentiel métier ; ce groupe doit notamment animer un atelier aux JFR de Printemps les 3 et 4 juin à Nîmes. Les actions à réaliser peuvent être résumées ainsi : - Référentiel métier à actualiser avec les notions de : - radiologue clinicien soignant ; - consultation de radiologie
--	--

	et rôle de consultant à définir ; - un chapitre sur les urgences (rôle et position du radiologue, modalités d'exercice, charte avec les urgentistes, GBU, ...) ; - radiologie interventionnelle ; - expertise métier (de même qu'il existe une charte de téléradiologie, doit-on préparer un document pour l'exercice de l'imagerie en coupe, la radiographie conventionnelle, l'échographie ???) ; - éthique du métier ; - transversalité de l'expertise du radiologue ; - relation radiologue -patient (plus qu'avec ses organes !) ; - différence entrer radiologue et imageur (poids des mots), ... - Analyser les risques : rachat par les groupes financiers, téléradiologie, risques des mauvaises pratiques, raisons conduisant à ces dérives pour mieux les prévenir, attention particulière sur l'échographie, notion d'auto-prescription, ... - Travailler les points d'attractivité en libéral et public pour l'exercice de demain - Définir la période intermédiaire (au décours de la formation initiale), ses modalités, sa durée, ... - Propositions d'exercice de demain : exercice libéral, public, mixte, radiologue de proximité, ... • <u>Manipulateurs : rapport IGAS</u> Le rapport IGAS, porté par M. Meunier et Mme Carsin, membres de l'IGAS a été publié le 26 mars, Les auteurs du rapport émettent 26 recommandations autour de grands axes : • Augmenter les effectifs en formation et mieux suivre la démographie de la profession • Une attractivité à renforcer, des parcours à construire et une profession à universitariser • Pertinence du développement des pratiques avancées JP Pruvo a réalisé une synthèse du rapport en priorisant les recommandations et en identifiant l'échéancier et l'autorité chargée de déployer les démarches. Séverine Moynat, Présidente du CNP des manipulateurs, a adressé le 16 avril un email au G4, sollicitant une relance du groupe de travail interface CNP radiologues/CNP manipulateurs, même si les auteurs des recommandations pointent des divergences d'approches entre les parties prenantes sur certains points. Beaucoup de recommandations doivent être abordées en concertation avec les radiologues, notamment en ce qui concerne le deuxième axe relatif à l'attractivité, à la définition des parcours et à l'universitarisation. Il semble en effet que les travaux du Comité d'Harmonisation (de la formation des manipulateurs) sur l'universitarisation n'avancent pas. • <u>AFNOR</u>
--	--

	JC Leclerc a eu un rendez-vous téléphonique avec la DGS le 16 avril pour tenter d'obtenir une levée de l'obstacle à l'homologation de la norme. Le dossier semble se concrétiser favorablement puisqu'il est retourné à la DGS. JC Leclerc a repris contact avec la DGOS (Anne Vitoux, et Anne Moulin), avec laquelle tout le travail a été repris. Il n'y a pas de remarque particulière sur le fond du document de la part de la DGOS. La DGS et la DGOS ont constaté que rien ne s'opposait juridiquement à l'homologation de la norme, dans des délais rapides. La norme ne deviendra gratuite que lorsque le Ministère aura rendu obligatoire la norme ; la spécialité a fait connaître sa volonté qu'elle puisse être d'accès libre immédiatement. L'audit par les pairs devra être pensé rapidement par la spécialité, à coconstruire à partir du moment où la norme aura été homologuée. Le projet serait porté au niveau européen dans un second temps. Le sujet du financement AFNOR, au niveau européen, a été abordé lors de la réunion du Conseil de Surveillance de la SFR du 25 mars 2021, l'idée étant de pouvoir budgétiser cette somme dans le cadre du bilan prévisionnel SFR 2021, et de savoir si une prise de contact avec les industriels/la société européenne de radiologie avait été faite, pour une participation au financement. Le devis AFNOR est basé sur 3 ans, pour pouvoir faire vivre le Comité Technique Européen ; il s'élève à 135 150 € HT (162 180 € TTC) ; soit 41 959 euros HT/an, lissé sur 3 ans. Les représentants de la SFR présents à la réunion donnent leur accord sur la prise en charge du dossier. Un article pourrait être rédigé par la spécialité (extrait de la norme dans le JIDI), et diffusé par les canaux de communication des membres du G4.
6 Questions diverses	• <u>CR dématérialisé</u> Une commande de l'ANS a été adressée au G4 sur le CR dématérialisé, faisant suite à la Task force du Ségur du numérique en santé. Un groupe de travail restreint du G4 a été constitué, avec 3 réunions à ce jour, essentiellement sur la structuration du CR radiologique. Le G4 a mentionné que la structuration ne pouvait être harmonisée pour l'ensemble des consultations/pathologies. Une norme de type DICOM a été proposée à la spécialité, très contraignante (éléments administratifs, indications, protocole, conclusions). Le G4 a souligné qu'un CR sous format PDF pourrait être largement suffisant, et tout aussi efficient, dans une logique de transmission vers les DMP (en attachant un lien avec une image URL renvoyant vers les serveurs de diffusion). Au fil des discussions, l'ANS a expliqué que le CR sous format DICOM n'interviendrait que dans un second temps, contrairement à ce qui avait été avancé initialement. Ainsi, la première étape consistera pour la spécialité à proposer un modèle de CR PDF.

	JC Delesalle va se rapprocher de JF Chateil pour rédiger une note récapitulative des travaux déjà engagés avec l'ANS Un gros travail de mise en forme restera ensuite à faire avec l'ANS. Un travail de formalisation médico administrative devra être mené également (droits, consentements, ...).
--	--

Prochaines réunions du G4 :

- ✓ 27 mai 2020 à 13h30
- ✓ 8 juillet 2020 à 13h30

Les JFR de printemps auront lieu en distanciel; de fait, la réunion des G4 régionaux est reportée (visio-conférence courant juillet, réunion physique ou distancielle à l'automne ?)

Louis BOYER
Président du G4